

Zeitschrift: Energie extra
Band: - (2004)
Heft: 2

Artikel: Nouveau modèle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-642620>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

TROIS QUESTIONS À

Jean-Claude Mermoud

energie extra a demandé au conseiller d'Etat vaudois en charge de l'Environnement quelle importance les cantons accordent-ils aux Cités de l'énergie.

energie extra: *Quel intérêt un canton tire-t-il d'un grand nombre de Cités de l'énergie sur son territoire?*

Jean-Claude Mermoud: Un effet de sensibilisation, d'exemplarité, extrêmement important. Il est extrêmement intéressant que les communes réussissent à devenir *Cités de l'énergie*, car elles ont un impact plus grand tant comme propriétaire que comme autorité auprès des gens. Elles ont un rôle de facilitateur, d'encouragement à choisir des solutions nouvelles. On suit plus volontiers un exemple qu'on écoute un conseil.

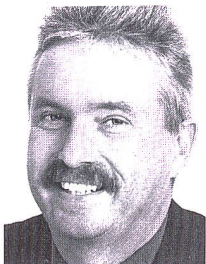
Quel est le soutien cantonal accordé aux Municipalités qui s'engagent dans cette voie? Subsidairement, comment se passe la collaboration?

Nous finançons un tiers des études, les communes et la Confédération prenant en charge les deux autres tiers. Le soutien pratique est plutôt apporté par *SuisseEnergie* pour les communes. Sinon, nous soutenons des projets concrets, nous avons toute une série d'actions portées sur *MINERGIE*, panneaux solaires, etc. La collaboration est assez bonne. Il faut qu'on arrive à suivre, mon service est relativement modeste, ce n'est pas toujours évident.

Comment réagit le canton si une commune sacrifie ses objectifs en la matière sur l'autel des économies budgétaires?

Bien entendu, on le regrette. On essaie surtout de la convaincre de poursuivre son approche durable plutôt que d'en arriver là. Parfois, il faut investir aujourd'hui pour économiser demain. Mais aujourd'hui, les business plans sont solides, on rembourse les coûts dans des délais de plus en plus courts. Cela dit, aucune commune vaudoise ne s'est désengagée. On a une prise de conscience qui devient générale.

Jean-Claude Mermoud, 51 ans, conseiller d'Etat UDC depuis 1998, dirige le département Sécurité et Environnement de l'Etat de Vaud. Cet agriculteur domicilié à Eclagnens est marié et père de trois enfants.



VEVEY

Succès agendé

Mener les objectifs des Cités de l'énergie en symbiose avec un Agenda 21 local mène au succès. L'exemple veveysan le démontre.

Depuis 1994, la Ville de Vevey applique la politique d'*Energie 2000* et de *SuisseEnergie*. Elle a reçu son deuxième label *Cité de l'énergie* le 11 mars à Lausanne. Vevey s'est engagée à réduire sa consommation d'énergie et à accroître le recours aux énergies renouvelables voici déjà dix ans. Elle s'est dotée d'un responsable, mène une comptabilité énergétique pour les bâtiments communaux et a établi un bilan énergétique. Elle a reçu son premier label *Cité de l'énergie* le 31 janvier 2001 à l'occasion du lancement officiel du programme *SuisseEnergie*. En 2003, elle avait déjà réalisé plus de la moitié des 21 mesures du programme. Pour les trois prochaines années, Vevey s'engage dans la voie du *European Energy Award* en adoptant neuf nouvelles actions.

La Municipalité est particulièrement active dans le domaine de la gestion durable de son patrimoine. Vevey compte d'ailleurs la première école du canton de Vaud rénovée selon le standard *MINERGIE*. Après l'installation d'une centrale de chauffe à bois et la rénovation des façades du

collège de la Part-Dieu, la consommation annuelle d'énergie thermique passe de 260 000 kWh à 125 000 kWh.

Sensibiliser. Sous l'impulsion de son syndic Yves Christen, la Ville de Vevey s'est engagée



dès 1997 dans un processus d'Agenda 21 local placé sous la responsabilité de son délégué au développement durable, Michel Bloch. Le programme suit un double objectif:

- un développement local économiquement et socialement viable, payant par lui-même et dont les coûts n'excèdent pas les revenus;
- un développement local écologiquement soutenable, préservant à long terme les patrimoines culturel et humain, ainsi que les ressources.

Différents projets ont été menés avec succès. Notamment dans le domaine «santé et alimentation»: le projet ville-campagne a démontré le

SOLEURE

Nouveau modèle

La politique énergétique du canton de Soleure s'inscrit dans une politique de développement durable.

En décembre 2003, la ligne d'autobus Olten-Gösgen-Gäu (SO) a mis en service deux bus alimentés au gaz naturel. Cela réjouit les passagers sensibles aux questions d'énergie, car ces autobus produisent moins de CO₂ que les modèles propulsés au diesel ou à l'essence.

Une classe de gymnasiens a installé une station solaire sur le toit du gymnase d'Olten. Destinée à fournir jusqu'à 900 kWh d'électricité, elle sensibilise les élèves aux problèmes liés à l'énergie.

Distinction. Ces deux exemples prouvent que le canton de Soleure s'emploie à une consommation d'énergie durable: l'indice le plus évident pour le public est la récente «labellisation» des communes de Soleure, Zuchwil, Olten et Granges – à double titre:

- Les quatre communes pionnières sur le plan de l'énergie sont les premières du canton à bénéficier du label *Cité de l'énergie*.
- deux systèmes visant à assurer un développement durable en matière d'énergie sont

combinés: l'Agenda 21 (voir encadré) et le label *Cité de l'énergie*.

Si l'Agenda 21 local met l'accent sur la participation de la population, le processus de certification *Cité de l'énergie* offre, quant à lui, par ses étapes d'analyse, de plan de mesures, de réalisation et de contrôle, un instrument moderne de gestion communale de la politique énergétique. Dans ce contexte, les quatre villes soleuroises considèrent le label *Cité de l'énergie* comme «partie intégrante de l'Agenda 21» (Thomas Schwaller, chef du bureau LA 21 à Balsthal). En prévision de la date de la certification (31 mars 2004), ils ont par conséquent signé une «déclaration de durabilité». Les «activités liées au label *Cité de l'énergie*» y figurent en première place.

Un des pères du projet, le conseiller énergétique Robert Horbaty a participé aussi bien à l'élaboration du «facteur 21» (voir encadré) qu'au label *Cité de l'énergie* (Thomas Schwaller l'appelle «mon coach»). «Le modèle soleurois est nouveau», précise-t-il, «dans la mesure où nous positionnons le label *Cités de l'énergie* en tant que partie d'un développement durable dans les domaines de l'énergie et du climat.»